



Assemblée Générale du CAE - GA19/2

Résumé des points de vue du CAE élaborés par le groupe de travail de l'ESA depuis 2013

Auteur: Dr Judit Kimpian

Date: 14/08/2019 - Ref: 156/19/CO

La majorité des citoyens européens passent environ 90% de leur temps dans des bâtiments et 100% de leur temps dans un environnement bâti. Les bâtiments façonnent les constructions sociales et culturelles et affectent la santé, le bien-être et la productivité des personnes. Les bâtiments représentent plus de 40% des émissions de carbone de l'UE, tandis que le secteur de la construction est à l'origine de la moitié de toutes les matières premières consommées et un tiers des déchets de l'UE.

Le cadre réglementaire de plus en plus strict et les importants investissements pour améliorer la performance énergétique des bâtiments n'ont eu qu'un effet marginal sur les émissions de carbone, tout en étant à l'origine de nombreuses **conséquences inattendues** en termes d'épuisement des ressources, de santé, de bien-être, de résilience et de cohésion sociale.

Le sentiment croissant d'une situation d'urgence liée au climat et à la biosphère exerce une pression publique sans précédent sur les institutions européennes et les professionnels, les poussant à prendre des mesures urgentes pour mettre en place un cadre financier, réglementaire et de recherche qui :

1. intègre le principe des **retours d'informations et de validation des performances réelles**, afin de garantir la responsabilité vis-à-vis de la qualité et des performances ;
2. s'attaque aux **impacts tout au long du cycle de vie** des bâtiments et de leurs composants ;
3. reconnaît l'importance fondamentale de la création de **valeur sociale, économique et environnementale** pour parvenir à un changement radical de la performance des bâtiments.

Sur la base des commentaires des membres du CAE, représentant plus de 562 000 architectes en Europe, le CAE préconise les actions suivantes dans ces trois domaines :

CRÉER DURABLEMENT DE LA VALEUR GRÂCE À L'ARCHITECTURE : Réduire la consommation des ressources naturelles tout en augmentant la valeur économique et sociale des bâtiments est un impératif de notre époque. Les performances énergétiques et environnementales des bâtiments neufs et des rénovations reposent sur le recours à des solutions spatiales, matérielles et techniques dirigées par des architectes. En tant que profession réglementée, les professionnels de l'UE doivent respecter des normes éthiques élevées et sont la seule partie prenante obligée de maximiser la résilience à long terme ainsi que les avantages des bâtiments en termes de culture, de santé et de productivité. Bien que cette création de valeur conditionne la durabilité à long terme des bâtiments, elle est l'aspect le moins reconnu de la performance des bâtiments.

Faire converger les incitations aux parties prenantes pour qu'elles soutiennent la création de valeur de manière globale est un défi majeur pour ce secteur très fragmenté. Il est largement reconnu que le cadre réglementaire concernant l'environnement bâti doit rendre plus explicite les avantages et les impacts tout au long du cycle de vie pour que ceux-ci commencent à se traduire en terme de valeur.

⇒ **Le CAE appelle à une définition holistique de la performance des bâtiments, conforme aux 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, qui**



Assemblée Générale du CAE - GA19/2

Résumé des points de vue du CAE élaborés par le groupe de travail de l'ESA depuis 2013

Auteur: Dr Judit Kimpian

Date: 14/08/2019 - Ref: 156/19/CO

portent notamment sur les ressources consommées et la valeur créée en termes de bien-être sociétal et économique.

- ⇒ **Le CAE met l'accent sur les avantages d'une architecture de qualité en tant que moyen de redéfinir notre relation avec le monde naturel. Une plus grande priorité devrait être accordée à la recherche et aux investissements sur le rôle des arts créatifs et de la conception dans la transformation sociale, économique et environnementale de l'environnement bâti.**
- ⇒ **Le CAE plaide en faveur de la création d'une Directive européenne sur les bâtiments durables afin de mettre les investisseurs sur un pied d'égalité et de donner aux architectes les moyens de cibler efficacement les performances environnementales permettant la transition vers plus de circularité tout au long du cycle de vie des bâtiments.**

ÉTABLIR UNE APPROCHE HOLISTIQUE DE LA PERFORMANCE DES BÂTIMENTS TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE :

De plus en plus de preuves scientifiques démontrent la nécessité de définir la performance des bâtiments comme l'utilisation de ressources naturelles dans le but de créer de la qualité environnementale, de la résilience et de la valeur. Il est essentiel de prendre en compte les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie des bâtiments, au-delà de la seule consommation énergétique, afin de permettre aux concepteurs d'équilibrer les multiples facteurs (souvent contradictoires) qui déterminent la performance des bâtiments. Il est important que la réglementation exige des rapports holistiques sur la performance des bâtiments, tandis que le rôle de l'architecture est de redéfinir l'interface entre l'environnement bâti, ses technologies et les occupants.

Des études montrent qu'une approche fondée sur le cycle de vie s'attaque aux défauts/inefficacités dans la chaîne des parties prenantes et permet d'économiser beaucoup plus de carbone que les approches qui ne visent que des économies opérationnelles d'énergie. Rien ne doit être laissé de côté pour atteindre les objectifs 2050 et faire en sorte que les nouveaux bâtiments et les rénovations soient passifs.

⇒ **Le CAE appelle donc à une plus grande reconnaissance des cinq piliers de la performance des bâtiments, à savoir :**

- Réduire la consommation des ressources naturelles, y compris l'énergie, l'eau, les matériaux, la création de déchets et les impacts environnementaux ;
- Améliorer la qualité de l'environnement intérieur, y compris la qualité de l'air, le confort thermique, la lumière du jour, l'acoustique et la biophilie ;
- Augmenter la satisfaction des occupants, y compris leur santé et leur perception de la fonctionnalité, de la qualité de l'environnement intérieur et de la manière dont le bâtiment répond à leurs besoins ;
- Réduire les risques liés au réchauffement climatique et faire en sorte que les bâtiments et les quartiers soient résilients aux phénomènes météorologiques extrêmes.



Assemblée Générale du CAE - GA19/2

Résumé des points de vue du CAE élaborés par le groupe de travail de l'ESA depuis 2013

Auteur: Dr Judit Kimpian

Date: 14/08/2019 - Ref: 156/19/CO

- Transformer la perception de la valeur pour refléter les contributions sociales, économiques et environnementales tout au long de la durée de vie d'un bâtiment, telles que définies par les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

⇒ **Le CAE préconise que la rénovation énergétique soit encouragée et réglementée dans le cadre de la modernisation fonctionnelle et esthétique globale des bâtiments et des quartiers.**

⇒ **Le CAE plaide pour une plus grande reconnaissance des solutions architecturales par rapport aux solutions technologiques : à moins que les coûts et les impacts tout au long du cycle de vie ne soient pleinement pris en compte, la priorité devrait être donnée aux solutions simples, passives, peu technologiques, testées localement, qui ne consomment pas d'énergie et étant moins sujettes aux erreurs humaines.**

« MESURER POUR POUVOIR GERER »: LE BESOIN DE RETOURS D'INFORMATIONS ET DE LA VALIDATION DES PERFORMANCES REELLES

: la législation actuelle de l'UE n'impose pas de communiquer d'informations sur les performances opérationnelles réelles ni de valider la qualité réelle de l'environnement intérieur. La **validation et la divulgation** des performances réelles des bâtiments en cours d'utilisation sont nécessaires pour garantir que les investissements en ressources naturelles produisent les résultats escomptés. La communication et la validation des données de performance constituent le moyen le plus efficace de surmonter la fragmentation du secteur et de responsabiliser les acteurs. Rendre ces données disponibles sur le marché élargirait la base de données sur la performance et permettrait de comparer les solutions entre bâtiments, quartiers et pays.

⇒ **Le CAE demande la création d'outils transparents de communication et d'analyse comparative sur les performances des bâtiments, harmonisés entre tous les États membres.**

⇒ **Le CAE demande que soit divulgué des données sur la consommation énergétique réelle : des données agrégées et anonymisées devraient être accessibles au public afin de garantir l'amélioration rapide et continue des mesures et des technologies d'efficacité énergétique.**

⇒ **Le CAE recommande vivement de valider les capacités réelles des systèmes des bâtiments, ainsi que les performances réelles en utilisation, afin d'accroître la responsabilité en matière de performances des bâtiments.**